

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Coopération
intercommunale - Enfance jeunesse
CC/CL
N° 2019-D-413

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN
MINI BUS A L'ASSOCIATION VALECHEL JUDO**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n°98 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU en sa qualité de conseillère déléguée membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec l'association Valéchel Judo, située Le Bourg à Sers, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un minibus immatriculé AG554WC de GrandAngoulême, afin de transporter les enfants vers un lieu de sortie et d'activités.

Article 2 – La convention prévoit notamment que la mise à disposition est consentie du vendredi 11 octobre à 16h au lundi 14 octobre 2019 à 9h.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 24 octobre 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **25/10/2019**
Publié ou notifié,
Le **25/10/2019**